DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Dinan
Canton de Broons

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 022-212200711-20260515-2026_05_01-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE GUITTÉ

SÉANCE DU 6 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le six mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette Commune légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de Madame Géraldine LUCAS Maire.

Nombre de Membres : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13 + 2 procurations

Date de convocation : 16/03/2026

Présents : LUCAS Géraldine, DESPORTES Fabien, LABOURDE Charline, HERVIAUX Hubert, CRESPEL Christine, DESPORTES Patrick, MASSARD Gilles, HEURLIN Christelle, MARIE Nicolas, REVAULT Alexandra, GUESSANT Sylvain, GUENROC Hélène, BOUESNARD Vincent.

Absents : CORTESERO Anne-Marie (donne procuration à LUCAS Géraldine), PIEL Constance (donne procuration à LABOURDE Charline).

Secrétaire de séance : MASSARD Gilles.

Agent emplois partagés (2026-05-01)

Mme le Maire présente les délibérations de la mairie de St Jouan de l'Isle et de St Maden, les deux mairies reprennent les heures de l'agent Mr BEURRIER Thierry en emploi partagé qui, à sa demande, a décidé de ne plus travailler pour la commune de Guitté, de ce fait la commune de Guitté ne fera plus partie du dispositif emploi partagé du CDG 22 à compter du 1er mai 2026.
Mme le Maire informe le conseil des nouvelles dispositions actées pour le matériel mutualisé.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal vote
Pour : 15
Contre :
Abstention :

Acte de départ de Mr Beurrier à compter du 1 er mai 2026, et la commune de fait plus partie du dispositif emplois partagées du CDG 22 à cette même date.
Valide les nouvelles dispositions actées avec les autres communes pour le matériel mutualisés.

Le Maire,
Géraldine LUCAS

MAIRIE DE GUITTE
COTES D'ARMOR

La secrétaire de séance,
Gilles MASSARD

MAIRIE DE GUITTE
COTES D'ARMOR